Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

Survol

CORRECTIONNELS

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES CORRECTIONNELS AUX DELINQUANTS APPARTENANT AUX MINORITÉS ETHNOCULTURELLES

(DIRECTIVE DU COMMISSAIRE Nº 767, PARA. 2)

This publication is also available in English under the title: Overview of Correctional Programs.

Division des programmes de réinsertion sociale/ Opérations et programmes correctionnels

©Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2000

Nº de cat. JS82-88/2000
ISBN 0-662-65029-8

Juin 2000

Canada

MOT DE PRÉSENTATION

Je vous souhaite la bienvenue au Service correctionnel du Canada (SCC), l'organisme du gouvernement fédéral chargé d'administrer les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Vous allez passer, selon la durée de votre peine, quelque temps dans un de nos établissements de divers niveaux de sécurité avant d'être éligible à une libération conditionnelle qui sera octroyée par la Commission nationale des libérations conditionnelles. Le SCC est responsable d'environ 23 000 délinquants. Le SCC doit s'acquitter de cette responsabilité en se conformant à la *Loi sur le service correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)*, sa Mission et aux traditions sociales et culturelles du Canada.

Le SCC doit répondre aux besoins des délinquants qui relèvent de sa compétence, besoins qui sont de deux types : le SCC doit répondre aux besoins fondamentaux des délinquants, c'est-à-dire les loger, les nourrir, les habiller, leur prodiguer des soins de santé et assurer leur sécurité; le SCC doit aussi aider chaque délinquant à corriger les facteurs de son comportement criminel, pour amoindrir le risque de récidive.

Bien que le SCC ait comme responsabilité à la fois de s'assurer que les programmes et les services soient disponibles, et de fournir un environnement favorisant les changements, chaque délinquant est responsable de modifier son comportement en répondant à ses besoins particuliers (moteurs de sa déviance), que le processus de planification correctionnelle indique dans son cas.

Les besoins les plus marquants des délinquants sont liés à des déficiences cognitives, à la toxicomanie, à l'analphabétisme, aux troubles mentaux, à la déviance sexuelle et aux comportements, attitudes et valeurs antisociaux. Ces besoins ne s'excluent pas l'un l'autre, et bon nombre de délinquants ont plusieurs de ces besoins, d'où la nécessité d'intégrer les programmes d'intervention.

Les programmes dont vous allez lire la description dans ce dépliant doivent être liés directement aux besoins des délinquants, surtout les besoins qui mèneront à un comportement pro-social s'ils sont adéquatement satisfaits. Les programmes doivent viser l'évolution des comportements, convictions et attitudes afin de faire durer le changement de comportement.

J'encourage fortement les délinquants des minorités ethnoculturelles à s'identifier comme tels et à exprimer clairement leurs besoins afin que des programmes correctionnels adaptés soient élaborés et mis en place.

Enfin, je vous invite à lire ce dépliant et je vous encourage à participer activement aux programmes que requiert votre situation.

Pierre Allard

Commissaire adjoint intérimaire, opérations et programmes correctionnels

Veuillez noter : Ce dépliant ne contient pas tous les renseignements au sujet de chaque programme offert par le Service Correctionnel du Canada. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux adresses à la fin du document.

Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Table des matières

Programme d'acquisition de compétences psychosociales

Programme d'intervention en toxicomanie

Programme pour délinquants sexuels

4. **Programme de prévention de la violence**

5. **Programme de lutte contre la violence familiale**

6. **Programme d'éducation et d'emploi**

7. **Programmes ethnoculturels**

8. **Coment s'inscrire aux programmes**

PROGRAMME D'ACQUISITION DE COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

Le Programme d'acquisition de compétences psychosociales se compose de six programmes de base et de deux programmes de renforcement, destinés à répondre aux besoins des délinquants tout au long de leur peine en établissement et dans la communauté. Ces programmes sont les suivants :

- le Programme d'apprentissage cognitif des compétences et le Programme de renforcement des compétences cognitives;
- le Programme d'acquisition des compétences familiales et parentales;
- le programme Vivre sans violence dans la famille;
- le Programme de maîtrise de la colère et des émotions, et le Programme de renforcement de la maîtrise de la colère et des émotions;
- Programme de réintégration communautaire (*pour plus de détails voir 7. «Programmes éthnoculturels»*);
- le Programme d'initiation aux loisirs.

Le Service correctionnel du Canada a créé le Programme d'acquisition de compétences psychosociales parce qu'il lui fallait de bons programmes de réadaptation pour les délinquants. Par l'élaboration et l'implantation des divers volets du Programme, le SCC a manifesté son engagement à réduire la récidive en offrant des programmes de réadaptation adaptés aux besoins et aux problèmes particuliers des délinquants.

Chacun des volets du Programme d'acquisition de compétences psychosociales comporte des critères de sélection qui sont propres aux objectifs du programme en question.

Programme d'apprentissage cognitif des compétences

Le Programme d'apprentissage cognitif des compétences est la composante clé du Programme d'acquisition de compétences psychosociales. Il repose sur le modèle cognitif de la prévention de la délinquance et de la réadaptation des délinquants. Il vise à transmettre aux délinquants les habiletés et les valeurs qui, selon la recherche, sont essentielles à un comportement prosocial. La façon dont le délinquant pense, dont il perçoit le monde, dont il comprend les autres, ses valeurs et les moyens qu'il utilise pour résoudre ses problèmes sont autant de facteurs qui jouent un rôle important dans son comportement criminel.

Programme de renforcement des compétences cognitives

Le Programme de renforcement des compétences cognitives est essentiellement un rappel des habiletés enseignées dans le cadre du Programme d'apprentissage cognitif des compétences. Il appuie sur l'apprentissage de l'autogestion, c'est-à-dire l'art de diriger soi-même sa vie, en incitant les participants à utiliser des techniques d'autosurveillance et les amenant à appliquer leurs nouvelles habiletés dans leur vie quotidienne. Aucune nouvelle matière n'est enseignée. Les délinquants apprennent plutôt à surveiller leurs pensées et leur comportement quotidiennement, et ils font des exercices et des devoirs qui les obligent à appliquer leurs nouvelles habiletés dans des situations courantes.

Programme d'acquisition des compétences familiales et parentales

Le Programme d'acquisition des compétences familiales et parentales a été conçu pour alléger le stress que l'incarcération crée dans les relations familiales. Il vise à aider les délinquants à acquérir et à développer les habiletés dont ils ont besoin pour avoir de bons rapports avec leur famille, à les encourager à entretenir leurs liens avec leur famille et leur communauté, et à favoriser l'établissement d'un réseau de soutien pour nouer et entretenir des liens étroits et sains qui devraient contribuer à réduire la récidive. Le programme a été mis à jour récemment et il est maintenant adapté aux délinquantes. Lorsqu'il est donné dans la communauté, le programme accueille maintenant les conjoints et les conjointes qui veulent y participer.

Vivre sans violence dans la famille

Le programme Vivre sans violence dans la famille cible les attitudes et les comportements des délinquants qui exercent des violences contre des membres de leur famille. Il diffère toutefois des autres volets du Programme d'acquisition de compétences psychosociales du fait qu'il n'a pas pour objectif l'apprentissage d'habiletés. Il vise principalement à renseigner et à sensibiliser les délinquants, et met l'accent sur les attitudes, les croyances et les valeurs personnelles et sur la façon dont elles se rattachent à la violence familiale.

Programme de maîtrise de la colère et des émotions

Le Programme de maîtrise de la colère et des émotions cible la colère et les autres émotions qui sont associées à l'agressivité et au comportement antisocial. Il fait appel à une approche éducative pour transmettre aux délinquants les habiletés dont ils ont besoin pour maîtriser leur colère et leurs autres émotions liées au comportement agressif et antisocial, réduisant ainsi le danger qu'ils aient recours à la violence dans l'avenir.

Programme de renforcement de la maîtrise de la colère et des émotions

Ce court programme vise à permettre aux délinquants de revoir les concepts et les habiletés qu'ils ont appris dans le cadre du Programme de maîtrise de la colère et des émotions, et à les mettre en pratique. Il est surtout donné dans la communauté.

Programme d'initiation aux loisirs

Le Programme d'initiation aux loisirs s'adresse aux délinquants dont les antécédents criminels sont liés au mauvais usage de leur temps libre et/ou dont les activités de loisirs actuelles n'aident pas à faire face à des situations difficiles ou à s'adapter, ni dans l'établissement, ni dans la communauté.

Ce programme est conçu pour combler des besoins particuliers chez les délinquants en prévision de leur mise en liberté et pour les aider à acquérir des habiletés personnelles qui faciliteront leur réinsertion dans la société.

PROGRAMME D'INTERVENTION EN TOXICOMANIE

Ce programme d'intervention en toxicomanie a pour objet d'encourager les délinquants à réfléchir aux conséquences que l'alcool et la drogue ont eues sur leur famille et sur eux-mêmes. Il offre aux délinquants l'occasion de réévaluer le rôle que l'alcool et la drogue ont joué dans leur vie et de prendre une décision au sujet de leur avenir. Les délinquants sont encouragés à faire un bilan honnête de leur vie, à mesurer l'influence de leur consommation d'alcool et de drogue sur leur mode de vie criminel et à déterminer s'ils ont besoin d'aide pour vaincre leur problème d'alcool ou de drogue et résoudre leurs problèmes personnels qui en découlent.

PHILOSOPHIE DU PROGRAMME

La consommation d'alcool et de drogue est étroitement liée à la criminalité et à la récidive. À l'intérieur des établissements correctionnels, l'alcool et la drogue contribuent également à créer un cadre de vie hostile et menaçant.

D'après les études faites, la majorité des délinquants sous responsabilité fédérale ont eu au cours de leur vie un problème quelconque qui était lié à leur usage

d'alcool et/ou d'autres drogues. Les meurtres, les viols, les infractions contre les biens et d'autres formes de crime sans violence sont très souvent associés à la consommation d'alcool et de drogue. Dans son rapport récent, le Groupe de travail du SCC sur la santé mentale a signalé que les taux de prévalence de dépendance à l'alcool et à la drogue, de dépendance seule ou de dépendance liée au trouble de la personnalité antisociale, au cours de la vie entière étaient de 80 p.100.

Outre ces effets directs de l'alcool et de certaines drogues sur le comportement agressif et le prise de risques, de nombreux crimes sont commis à cause du trafic de drogues. Les problèmes juridiques liés à l'alcool et à la drogue se rangent en trois catégories : les crimes commis au moment de l'achat et de la vente de drogues; les crimes commis par une personne sous l'empire de l'alcool ou de la drogue; et les crimes résultant de la violation de lois ou de règlements fédéraux et provinciaux concernant l'alcool et les autres drogues.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Mieux faire connaître aux délinquants les coûts sociaux et personnels associés à divers types de drogues ainsi que les effets immédiats et à long terme de l'alcool et de la drogue sur les plans physique, social, psychologique, cognitif, juridique, professionnel et familial.
- Développer la capacité des délinquants à s'autogérer en leur transmettant des habiletés pour faire face aux situations à risque et en leur enseignant des méthodes de résolution de problèmes.
- Amener les délinquants à s'exercer à utiliser les habiletés sociales et les techniques de communication enseignées dans le cadre du programme.
- Amener les délinquants à s'exercer à résoudre des conflits et à s'affirmer.
- Amener les délinquants à élaborer un plan pour gérer leur mode de vie.
- Amener les délinquants à élaborer un plan prélibératoire et un plan de prévention des rechutes.
- Inciter les délinquants à participer à un suivi thérapeutique et à un programme de postcure en les informant des ressources disponibles dans la communauté.

LES BIENFAITS DU PROGRAMME

La relation entre l'abus d'alcool et de drogue, les antécédents criminels et le risque de récidive est d'autant plus forte que le problème de toxicomanie du délinquant est grave. Au cours des dernières années, plus de 5 000 délinquants ont participé annuellement aux divers programmes d'intervention en toxicomanie du SCC.

En outre, plus de 3 000 délinquants bénéficient chaque année d'interventions d'appoint sous la forme de counseling, de sensibilisation et d'activités de soutien.

Voici une liste partielle des programmes d'intervention en toxicomanie de base que le SCC offre actuellement :

- Programme prélibératoire pour toxicomanes (PPT);
- Séances de suivi du PPT;
- Programme d'intervention en toxicomanie auprès des délinquants qui purgent une peine de longue durée;
- CHOIX, programme de traitement, de prévention de la rechute et de suivi dans la collectivité.

PROGRAMME POUR DÉLINQUANTS SEXUELS

Le programme pour délinquants sexuels repose généralement sur une approche cognitivo-comportementale et s'adresse à tous ceux qui ont été reconnus coupables d'une infraction sexuelle ou d'un crime ayant un motif sexuel ou qui ont admis avoir commis une infraction sexuelle pour laquelle ils n'ont pas été condamnés. Il appuie sur la nécessité pour le délinquant d'assumer la responsabilité de ses actes, de se rendre compte du cycle de son comportement criminel et de reconnaître les situations qui lui posent un grand risque de rechute; il l'aide aussi à élaborer des stratégies pour éviter les rechutes.

Dans l'ensemble, les programmes cognitivo-comportementaux pour délinquants sexuels ont aussi contribué à réduire la récidive, lorsqu'ils comportent un long soutien dans la communauté pour éviter les rechutes.

PHILOSOPHIE DU PROGRAMME

Les *Normes et lignes directrices relatives à la prestation de services aux délinquants sexuels* ont été approuvées en mars 1996 à la suite de vastes consultations auprès des intervenants, des services juridiques, des syndicats et de délinquants, entres autres. Elles instituent une solide démarche nationale pour la gestion des délinquants sexuels. De plus, elles établissent les principes directeurs et la déontologie de la prestation de services aux délinquants sexuels ainsi que les lignes directrices régissant l'évaluation de ces délinquants, leur traitement, larecherche et l'obligation pour les intervenants et autres responsables de rendre des comptes.

L'évaluation et le traitement des délinquants sexuels visent principalement à discerner la nature et le schème de leur comportement et à élaborer des stratégies qui peuvent aider à réduire le risque de récidive.

Les programmes pour délinquants sexuels portent notamment sur les éléments suivants :

- l'attitude à l'égard de la sexualité et des relations intimes;
- l'accroissement de l'empathie;
- la maîtrise de la colère;
- des stratégies cognitives;
- l'apprentissage de techniques de prévention des rechutes;
- des techniques destinées à réduire ou à dominer l'excitation sexuelle déviante.

Le niveau d'intensité du programme est établi en fonction du risque et des besoins que présente le délinquant. Les programmes intensifs sont prévus pour satisfaire des besoins moyens ou élevés et sont offerts dans des établissements spécialisés, tels que centres Régionaux de Traitement. Quant aux délinquants qui présentent un faible risque et dont les besoins sont moins grands, ilssont aiguillés vers des programmes plus courts et moins intenses dans des établissements à sécurité minimale et dans la communauté.

Il est établi que les modalités du traitement des délinquants sexuels peuvent non seulement améliorer leurs attitudes et leurs habiletés sociales, mais aussi influer sur la récidive sexuelle. Cette constatation s'applique tout particulièrement aux délinquants sexuels qui présentent un risque moyen ou élevé.

4. PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

DESCRIPTION

Le Programme de prévention de la violence est un programme cognitivo-comportemental intensif visant la réinsertion sociale des détenus sous responsabilité fédérale. Fondé sur la théorie et la recherche contemporaines, il est dispensé par un professionnel de la santé mentale en collaboration avec un agent de programmes. Le but est d'aider les délinquants qui ont des antécédents de violence et risquent de recourir à la violence dans l'avenir.

Service correctionnel du Canada

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

- **l'équipe de gestion de cas**
- **l'agent de prestation de programmes**
- **le psychologue chargé du programme**

Téléphone : (506) 851-2031 Téléphone : (613) 536-4283
Télécopieur : (506) 851-6316 Télécopieur : (613) 530-3006

Téléphone : (450) 967-3355 Téléphone : (306) 975-5220
Télécopieur : (450) 967-3463 Télécopieur : (306) 975-5401

Téléphone : (604) 870-2575
Télécopieur : (604) 870-2612

340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9
Téléphone : (613) 996-4628
Téléscopieur : (613) 996-0428

Marcel Kabundi, LL. M.; M.Sc. (criminologie)
Gestionnaire, Programmes ethnoculturels
Téléphone : (613) 996-9744
Télécopieur : (613) 996-0428
Courrier électronique: kabundimk.csc-scc.gc.ca

Yvette Beckles
Adjointe de projet, Programmes ethnoculturels
Téléphone : (613) 947-0505
Télécopieur : (613) 996-0428

PHILOSOPHIE DU PROGRAMME

Les problèmes d'agression et de comportement violent sont multidimensionnels. Comme les changements à opérer sont généralement complexes et multiples, le Programme de prévention de la violence fait appel à diverses approches. Le modèle théorique sur lequel il repose intègre des théories du comportement violent, axées sur l'apprentissage social et l'assimilation des informations sociales. Le programme cible principalement les activités criminelles violentes et l'agression interpersonnelle qui ne découlent pas entièrement de la difficulté du délinquant à maîtriser sa colère ou ses autres émotions. Le principal mode d'intervention, qui est de type cognitivo-comportemental et axé sur l'apprentissage d'habiletés, appuie sur la prévention de la violence, c'est-à-dire des rechutes. Pour renforcer ces techniques d'intervention, les intervenants appliquent constamment une stratégie mettant l'accent sur la maîtrise de soi, la résolution de problèmes interpersonnels, l'éducation, l'autogestion, les jeux de rôles et les travaux personnels.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectifs d'améliorer les habiletés des participants et, par voie de conséquence, de réduire le risque qu'ils aient recours à la violence dans l'avenir.

Les principaux éléments du programme sont notamment les suivants :

- Apporter un changement : orientation et le processus de changement;
- Sensibilisation à la violence : étude de l'origine personnelle de la violence;
- Maîtrise de la colère : les techniques de base pour maîtriser sa colère et gérer son stress;
- Résolution de problèmes : la résolution de problèmes interpersonnels et l'assimilation des informations;
- Attitudes sociales : examiner et reformuler les croyances qui sous-tendent la violence;
- Relations positives : réduire la victimisation et la violence dans ses relations intimes;
- Résolution de conflits : les techniques de communication et de négociation;
- Mode de vie positif : agir sur les déclencheurs de la violence dans son mode de vie;
- Maîtrise de soi : donner à sa vie une orientation à court et à long terme;
- Prévention de la violence : élaborer un plan détaillé de prévention de la violence.

Le Programme de prévention de la violence est destiné à aider les délinquants qui ont déjà commis au moins deux infractions avec violence ou qui posent un risque élevé de récidive avec violence selon leur score à l'Échelle d'information statistique sur la récidive.

Le programme se compose d'un maximum de 120 séances de deux heures chacune. Il comprend aussi au moins trois séances individuelles qui varient selon les besoins des participants, et deux séances d'évaluation. Il dure quatre mois, sans compter les séances d'évaluation. Les séances de groupe sont d'une durée de deux heures chacune. Chaque groupe se compose d'un maximum de 12 participants.

LES BIENFAITS DU PROGRAMME

Le programme aide les délinquants à concevoir, exécuter et gérer un plan détaillé de prévention de la violence (c.-à-d. des rechutes) et à appliquer ce plan au milieu dans lequel ils évoluent et aux situations qu'ils vivent.

5. PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE

DESCRIPTION

Le programmes de lutte contre la violence familiale du SCC s'adresse principalement aux délinquants de sexe masculin qui se sont montrés violents dans leurs rapports de couple ou leur relations familiales, ont des antécédents d'agression contre leur partenaire ou posent un risque élevé de violence familiale d'après les résultats de tests de dépistage. Il vise à enseigner aux délinquants que la violence est une réaction acquise soit par expérience directe ou par modelage.

PHILOSOPHIE DU PROGRAMME

Le programme de lutte contre la violence familiale du SCC s'inspire de programmes d'intervention semblables qui sont offerts dans la communauté, mais il a été adapté de manière à répondre aux besoins particuliers des délinquants; cette adaptation est marquée tout particulièrement dans le cas des programmes communautaires du SCC. Les délinquants ont de nombreux besoins lorsqu'ils recouvrent leur liberté, contrairement à la plupart des hommes qui participent aux programmes courants offerts dans la communauté. Le programme du SCC cherche à répondre aux besoins des délinquants en liberté conditionnelle en évaluant leur état avant et après leur traitement et en leur enseignant des moyens de prévenir les rechutes.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de lutte contre la violence familiale du SCC enseigne aux délinquants :

- à admettre leurs actes de violence et à en assumer la responsabilité;
- à comprendre le point de vue de la victime et à en tenir compte;
- à comprendre les rôles stéréotypés assignés à chacun des sexes ainsi que les croyances qui les sous-tendent, et à envisager la dynamique homme-femme autrement;
- à reconnaître les moyens qui sont utilisés dans une relation de couple pour exercer un contrôle sur l'autre, et à envisager d'adopter d'autres attitudes et comportements;
- à discerner les éléments qui déclenchent leur violence envers leur partenaire, et à acquérir des habiletés de remplacement prosociales;
- à élaborer un plan de prévention des rechutes.

LES BIENFAITS DU PROGRAMME

Le programme cible les besoins particuliers des délinquants qui doivent maîtriser leur comportement violent en leur offrant un continuum d'interventions en l'établissement puis dans la communauté.

6. PROGRAMME D'ÉDUCATION ET D'EMPLOI

DESCRIPTION

Le SCC est déterminé à donner aux détenus une instruction qui leur permettra de rivaliser avec d'autres dans la communauté sans enfreindre la loi. À cette fin, il offre les programmes d'éducation suivants dans ses établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale :

- formation de base des adultes (de la 1re à la 10e année),
- enseignement secondaire,
- formation professionnelle,
- enseignement postsecondaire.

Chaque programme offre aux délinquants l'occasion d'obtenir une formation adaptée à leurs besoins, à leurs capacités et à leur niveau d'instruction actuel.

PHILOSOPHIE DU PROGRAMME

À leur arrivée dans les établissements du SCC, environ 60 p.100 des délinquants ont un niveau de scolarité inférieur à une 8e année et 80 p.100 un niveau inférieur à une 10e année, d'après les résultats des tests qui leur sont administrés. Les auteurs du rapport de recherche *L'Éducation peut-elle prévenir la récidive chez les délinquants adultes?*, rédigé en 1992, en viennent à la conclusion que les connaissances acquises dans le cadre de la Formation de base des adultes (FBA) peuvent aider les délinquants à mieux faire face aux problèmes quotidiens auxquels ils sont confrontés dans la communauté après leur libération. De plus, il se peut que le sentiment de satisfaction et de confiance en soi qu'inspire la réussite à un tel programme encourage les délinquants à apporter d'autres changements positifs dans leur vie. Un suivi effectué en 1996 a confirmé les résultats de l'étude de 1992.

CONTENU DU PROGRAMME

Formation de base des adultes

La FBA est la priorité du Service correctionnel du Canada en matière d'éducation. C'est le programme d'éducation qui a le taux d'inscription le plus élevé (environ 40 p.100). Il a été enrichi, et les matières scolaires comme les mathématiques, les langues et les sciences sont maintenant enseignées jusqu'au niveau de la 10e année. La réussite au programme FBA permet aux délinquants de poursuivre leurs études dans des domaines où il est essentiel de savoir lire et écrire.

Enseignement secondaire

Le programme d'enseignement secondaire, qui mène au diplôme de 12e année, compte environ 25 p.100 de l'ensemble des délinquants inscrits à des programmes d'éducation. Les délinquants qui sont incarcérés dans les établissements fédéraux canadiens se rendent bien compte qu'un diplôme d'études secondaires est aujourd'hui indispensable pour obtenir et conserver un emploi et pour profiter de divers programmes de formation. C'est donc en nombre croissant qu'ils s'engagent à poursuivre leurs études et s'inscrivent à ce programme. Le certificat qui est décerné à la fin du programme répond aux normes de la province régissant l'octroi du diplôme d'études secondaires.

Formation professionnelle

Environ 25 p.100 de tous les détenus inscrits à des programmes d'éducation suivent des cours de formation professionnelle. Ces cours leur permettent d'acquérir une vaste gamme de compétences professionnelles correspondant aux possibilités d'emploi qui existent en établissement ainsi que dans la communauté. Voici une liste partielle des métiers qui sont enseignés dans le cadre des programmes de formation professionnelle du SCC :

- soudure et métiers de la métallurgie,
- coiffure,

- réparation des petits moteurs,
- mécanique automobile et réparation de carrosserie,
- électronique,
- menuiserie et ébénisterie,
- rembourrage,
- plomberie,
- cuisine,
- programmation informatique.

Les programmes de formation professionnelle comportent un volet général destiné à transmettre aux délinquants des habiletés génériques communes à de nombreux métiers. Ce volet comprend au moins les matières suivantes : la sécurité au travail ainsi que les qualités personnelles et les habiletés en relations interpersonnelles requises pour réussir dans le milieu de travail.

Enseignement postsecondaire

L'enseignement postsecondaire offre aux délinquants l'occasion d'acquérir un métier ou une profession libérale, ou encore de relever leur niveau de qualification avant leur mise en liberté. Moins de 10 p.100 des délinquants inscrits aux programmes d'éducation optent pour l'enseignement postsecondaire. En général, les délinquants paient eux-mêmes leurs études postsecondaires, à moins qu'il ne soit établi que leurs études répondent à un besoin très précis.

LES BIENFAITS DES PROGRAMMES

Tous les programmes correctionnels font appel à l'interaction entre les participants qui acquièrent ainsi des habiletés dont ils auront besoin pour faciliter leur réinsertion dans la société et pour s'adapter au milieu de travail dans le secteur privé. Ces habiletés importantes sont au coeur du programme d'amélioration de l'employabilité des délinquants, que le SCC a l'intention d'élaborer et d'implanter. Il s'agit notamment des habiletés suivantes : la résolution de problèmes, le raisonnement critique, la ponctualité, les rapports avec ses collègues, le respect des opinions et des sentiments des autres, et les rapports avec les personnes qui représentent l'autorité.

7. PROGRAMMES ETHNOCULTURELS

DESCRIPTION

La diversité culturelle sans cesse croissante de la population canadienne pose de nouveaux défis aux gouvernements en les obligeant à s'assurer de la pertinence des programmes et des services qu'ils offrent à leur clientèle. Des rapports publiés récemment en Ontario (*Le racisme derrière les barreaux*) et en Colombie-Britannique (*Census '93*) font ressortir la nécessité d'offrir des services et des programmes adaptés aux différentes cultures, et notamment le besoin de dispenser une formation multiculturelle aux délinquants et aux membres du personnel des services correctionnels.

PHILOSOPHIE DES PROGRAMMES

Au cours des dernières décennies, les immigrants ont représenté environ 16 p.100 de la population canadienne. On croit qu'en 2003, les minorités visibles constitueront plus de 20 p.100 de la population du pays. Le lieu de naissance des immigrants a aussi changé au cours des dernières années : une proportion de plus en plus grande d'entre eux sont nés en Asie. Depuis 1961, la proportion d'immigrants nés en Europe et s'établissant au Canada est en baisse constante. La majorité des immigrants des dernières années venaient d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique et des Antilles. Ces mouvements d'immigration ont fait ressortir les différences culturelles, religieuses et linguistiques entre les nouveaux arrivants et les groupes démographiques dominants du Canada.

Comme les minorités visibles constituent une proportion croissante de la population canadienne, il faut s'attendre à ce qu'elles soient représentées de plus en plus dans le système correctionnel. Offrir des programmes et des services adaptés aux diverses cultures est non seulement équitable, mais aussi un élément important du processus de réadaptation.

OBJECTIFS DES PROGRAMMES

Le but est de veiller à ce que les caractéristiques culturelles et les besoins particuliers des délinquants appartenant aux minorités ethnoculturelles soient relevés, et à ce que des programmes et des services soient conçus et offerts pour répondre à ces besoins.

CONTENU DES PROGRAMMES

Programme de formation interculturelle et interraciale

Les Canadiens sont déterminés à bâtir une société consciente et respectueuse des différences, une société où chacun a droit à des chances égales sans crainte de discrimination en raison de sa couleur, de sa culture, de son origine ethnique ou de sa nationalité d'origine. La formation interculturelle et interraciale est un moyen efficace d'atteindre ces objectifs. Elle est conçue pour faire prendre conscience aux délinquants et aux membres du personnel des différentes cultures et pour accroître la sensibilisation au pluralisme culturel.

Programmes d'affirmation interculturelle

Pour mieux faire connaître les différents milieux culturels auxquels appartiennent les délinquants et les membres de son personnel, le SCC organise des activités de toutes sortes. Des groupes culturels comme l'Association des détenus de race noire, des groupes italiens, chinois, grecs, juifs et autres présentent des spectacles qui contribuent à affirmer et à renforcer leur identité culturelle.

Programmes de renforcement positif et motivationnel

Afin d'accroître la participation des délinquants de diverses origines ethniques à ses programmes de base, le SCC utilise le renforcement positif et motivationnel en expliquant le comportement à adopter, en reconnaissant la moindre amélioration, en favorisant le maintien de ce comportement et en adaptant le renforcement à chaque délinquant.

Programme de réintégration communautaire

Le programme Compétences liées à l'intégration communautaire vise à transmettre aux délinquants des renseignements et certaines habiletés qui faciliteront leur réinsertion dans la société. Réintégrer la communauté après une longue période d'incarcération n'est pas facile pour la plupart des délinquants. Pour réussir la transition de l'établissement à la communauté, il leur faut des renseignements pertinents et pratiques. Ce programme apporte des réponses aux questions qu'ils peuvent se poser sur une foule de sujets concernant la vie dans une société en évolution constante.

Services linguistiques

Dans un milieu carcéral où la réadaptation et les restrictions font partie de la vie quotidienne, la langue est très importante. L'idéal serait que l'intervenant et le bénéficiaire des services parlent la même langue, mais ce n'est pas toujours possible dans les systèmes correctionnels qui comptent un grand nombre de clients appartenant à de multiples groupes minoritaires. La politique du SCC garantit aux délinquants qui appartiennent aux minorités ethniques et ont de la difficulté à s'exprimer en français ou en anglais le droit aux services d'un interprète pendant les procédures quasi-judiciaires où leur liberté ou leurs privilèges sont en jeu, telles les audiences disciplinaires et les audiences devant la Commission des libérations conditionnelles dans les établissements, et la révision des conditions de leur libération conditionnelle dans la communauté. Le SCC possède une liste des noms des membres de son personnel qui parlent plusieurs langues et peuvent agir comme interprètes.

Services de liaison avec les minorités ethnoculturelles

Le SCC renforcera ses liens avec les différents organismes communautaires afin de mieux combattre le racisme et la discrimination raciale. De plus, des services assurés par des personnes ayant reçu une formation ethnoculturelle sont offerts pour combler les différences culturelles dans le but de faire le pont entre les délinquants et le personnel chargé de la gestion des cas. Par exemple, l'Association des détenus de race noire (BIFA) offre les programmes et les services suivants : évaluation à l'admission, assistance prélibératoire, planification de la mise en liberté, séances de counseling de groupe (le patrimoine des Noirs), et perfectionnement du personnel (conférences, ateliers et séminaires). Des membres de la BIFA expliquent aux détenus l'éventail des ressources communautaires et des services de soutien à leur disposition au moment de leur libération, afin de les aider à réussir leur réinsertion dans la société. De plus, des représentants des communautés ethnoculturelles jouent un rôle consultatif dans les établissements correctionnels.

LES BIENFAITS DES PROGRAMMES

La prestation de programmes et de services adaptés aux différents groupes ethnoculturels peut faciliter le processus de réadaptation en répondant aux besoins particuliers de ces délinquants. De plus, en veillant à ce que les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles soient traités équitablement, on aide à réduire les obstacles auxquels ils sont confrontés pendant leur incarcération.

8. COMMENT S'INSCRIRE AUX PROGRAMMES

Les délinquants doivent être référés aux divers programmes correctionnels, dans le cadre de la planification des interventions requises dans leur cas. Au cours de l'évaluation initiale du delinquant, on établit s'il satisfait ou non aux critères d'admissibilité à l'un ou l'autre programme.